

**Publication de la mise à jour des normes de formation par l'apprentissage
 Conducteur d'équipement lourd (CÉL) – tracto-pelle rétrocaveuse (636A)
 Conducteur d'équipement lourd (CÉL) – excavatrice (636B)
 Conducteur d'équipement lourd (CÉL) – bouteur (636C)**

Noms et codes des métiers	Conducteur d'équipement lourd – tracto-pelle rétrocaveuse (636A) Conducteur d'équipement lourd – excavatrice (636B) Conducteur d'équipement lourd – bouteur (636C)
Date de publication des nouvelles normes	Le lundi 13 mars 2023, publication sous les versions 300
Plan de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> • Les apprentis qui ont commencé leur apprentissage conformément aux anciens sommaires de formation de 2002 peuvent le terminer en suivant les objectifs de rendement établis dans ces normes. • Tous les apprentis dont le premier contrat d'apprentissage est enregistré le lundi 13 mars 2023 ou après devront suivre la formation conformément aux nouveaux registres de la norme de formation par l'apprentissage.
Incidence sur les normes de programme ou les métiers connexes	<ul style="list-style-type: none"> • Les anciens sommaires de formation de 2002 pour les trois métiers de conducteur d'équipement lourd sont éliminés, y compris les résultats d'apprentissage d'origine qui étaient décrits dans ces documents combinés. Une norme de programme distincte et élargie prévoyant des cours obligatoires à l'intérieur et à l'extérieur d'un tronc commun a également été élaborée. • Chacun des trois métiers de conducteur d'équipement lourd aura son propre registre de la norme de formation par l'apprentissage. • Les 3 x normes de formation seront publiées en même temps. La norme relative au programme d'études suivra, à une date ultérieure.
Accès à la norme de formation	<p>Dès la mise en œuvre :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les trois nouvelles normes de formation par l'apprentissage seront disponibles sur la page Renseignements sur les métiers – Métiers spécialisés Ontario. • Les apprentis sont tenus de faire valider ces registres afin de satisfaire aux exigences d'achèvement.
Compétences ou ensembles de compétences ajoutés ou modifiés	Les normes de formation par l'apprentissage pour les trois métiers de conducteur d'équipement lourd (636A, 636B et 636C) ont été entièrement révisées aux fins d'harmonisation avec les analyses nationales des professions du Sceau rouge, publiées en 2015. On voulait également inclure de nombreuses compétences qui ne figuraient pas auparavant dans les documents du sommaire de formation de 2002.

Compétences ou ensembles de compétences ajoutés ou modifiés

Les anciens sommaires de formation de 2002 pour chacun des trois métiers de CÉL ne comprenaient que les cinq ensembles de compétences suivants :

1. Sécurité
2. Inspection avant la mise en marche de l'équipement
3. Entretien préventif général
4. Conduite d'une excavatrice, d'un bouteur ou d'une tracto-pelle rétrocaveuse
5. Transport d'équipement

Dans les nouvelles versions des trois normes de formation par l'apprentissage, le nombre d'ensembles de compétences a doublé par rapport aux anciens sommaires de formation de 2002. Les nouvelles normes de formation par l'apprentissage pour chacun des trois métiers de CÉL sont maintenant structurées et divisées en **10 ensembles de compétences** :

1. **Se protéger et protéger les autres (sécurité avant et après l'utilisation)**
2. **Protéger soi-même, les autres et l'environnement (sécurité pendant l'utilisation)**
3. **Organiser le travail**
4. **Inspecter l'équipement avant l'utilisation**
5. **Effectuer l'entretien périodique et préventif**
6. **Inspecter et utiliser des outils, des instruments et des équipements**
7. **Exécuter des fonctions de base d'une tracto-pelle rétrocaveuse, d'une excavatrice ou d'un bouteur**
8. **Transporter une tracto-pelle rétrocaveuse, une excavatrice ou un bouteur, ainsi que leurs accessoires ou instruments**
9. **Effectuer l'inspection et l'entreposage après l'utilisation**
10. **Conduire une tracto-pelle rétrocaveuse, une excavatrice ou un bouteur**

Le graphique ci-dessous montre l'augmentation en pourcentage du nombre d'ensembles de compétences et du nombre de compétences entre les sommaires de formation de 2002 et les trois nouvelles normes de formation par l'apprentissage :

	Sommaire de formation de 2002 des CÉL – tracto-pelle rétrocaveuse	Sommaire de formation de 2002 des CÉL – excavatrice	Sommaire de formation de 2002 des CÉL – bouteur	Nouvelle norme de formation par l'apprentissage des CÉL – tracto-pelle rétrocaveuse	Nouvelle norme de formation par l'apprentissage des CÉL – excavatrice	Nouvelle norme de formation par l'apprentissage des CÉL – bouteur
Nbre d'ensembles de compétences	5	5	5	10	10	10
Nbre de compétences	28	27	25	58	59	54
Pourcentage d'augmentation entre 2002 et les nouvelles				Augmentation de 100 % du nombre d'ensembles	Augmentation de 100 % du nombre	Augmentation de 100 % du nombre

Compétences ou ensembles de compétences ajoutés ou modifiés	versions – Ensembles de compétences		de compétences	d'ensembles de compétences	d'ensembles de compétences
	Augmentation en pourcentage entre les sommaires de 2002 et les nouvelles versions – Compétences		Augmentation de 107 % du nombre de compétences	Augmentation de 118 % du nombre de compétences	Augmentation de 116 % du nombre de compétences
<p>Les nouveaux ensembles de compétences reflètent plus précisément et plus directement les blocs, tâches et sous-tâches des analyses nationales des professions pour ces trois métiers, qui sont structurés comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Bloc A : Compétences professionnelles communes <ul style="list-style-type: none"> ○ Tâche 1 Utiliser et entretenir les outils et l'équipement ○ Tâche 2 Maintenir un environnement de travail sécuritaire ○ Tâche 3 Organiser le travail • Bloc B Inspection et entretien de base de l'équipement lourd <ul style="list-style-type: none"> ○ Tâche 4 Effectuer l'entretien périodique ○ Tâche 5 Effectuer des inspections • Bloc C Tâches du conducteur d'équipement lourd <ul style="list-style-type: none"> ○ Tâche 6 Exécuter les fonctions de base d'un conducteur d'équipement lourd ○ Tâche 7 Transporter l'équipement ○ Tâche 8 Utiliser l'équipement... <p>Un grand nombre de ces nouvelles compétences tiennent compte des nouvelles sous-tâches des trois analyses nationales des professions.</p>					

Dans le tableau comparatif ci-dessous, les nouveaux ensembles de compétences et le contenu des compétences pour les trois nouvelles normes de formation sont soulignés et tiennent compte de l'ajout de tout nouveaux ensembles de compétences et/ou de compétences qui étaient manquantes ou omises dans les sommaires de 2002, et/ou reflètent les changements survenus dans la technologie, les processus de travail et les capacités. Toujours dans ce tableau, les deux dernières colonnes montrent le contenu limité des sommaires de formation de 2002.

Nouveaux ensembles de compétences 636A, 636B, 636C	Nouvelles compétences – CÉL – tracto-pelle rétrocaveuse (636A)	Nouvelles compétences – CÉL – excavatrice (636B)	Nouvelles compétences – CÉL – bouteur (636C)	Comparaison – Anciens ensembles de compétences correspondants – Sommaires de formation 636A, 636B et 636C	Comparaison – Anciennes compétences correspondantes – Sommaires de formation 636A, 636B, 636C
Se protéger et protéger les autres (<u>sécurité avant l'utilisation</u>)	<ol style="list-style-type: none"> 1. <u>Réaliser une analyse de la sécurité des tâches</u> 2. <u>Utiliser l'ÉPI</u> 3. <u>Entretenir l'ÉPI</u> 4. <u>Utiliser le manuel de l'opérateur</u> 5. <u>Utiliser l'équipement de sécurité</u> 6. <u>Communiquer avec les autres</u> 7. <u>Gérer la santé et le bien-être</u> 	<ol style="list-style-type: none"> 1. <u>Effectuer une analyse de la sécurité des tâches</u> 2. <u>Utiliser l'ÉPI</u> 3. <u>Entretenir l'ÉPI</u> 4. <u>Utiliser le manuel de l'opérateur</u> 5. <u>Utiliser l'équipement de sécurité</u> 6. <u>Communiquer avec les autres</u> 7. <u>Gérer la santé et le bien-être</u> 	<ol style="list-style-type: none"> 1. <u>Réaliser une analyse de la sécurité des tâches</u> 2. <u>Utiliser l'ÉPI</u> 3. <u>Entretenir l'ÉPI</u> 4. <u>Utiliser le manuel de l'opérateur</u> 5. <u>Utiliser l'équipement de sécurité</u> 6. <u>Communiquer avec les autres</u> 7. <u>Gérer la santé et le bien-être</u> 	<p><i>Cet ensemble de compétences n'existait pas dans l'ancien sommaire de formation; il n'y avait qu'une seule section sur la sécurité dans les anciens sommaires de formation.</i></p>	<p><i>N'existait pas</i></p>
Protéger soi-même, les autres et l'environnement (<u>sécurité pendant l'utilisation</u>)	<ol style="list-style-type: none"> 1. <u>Monter et descendre de l'excavatrice</u> 2. <u>Effectuer des procédures de contrôle des déversements</u> 3. <u>Effectuer des procédures de contrôle de l'érosion et de la sédimentation</u> 4. <u>Manipuler les matériaux</u> 5. <u>Réduire au minimum l'empreinte écologique</u> 	<ol style="list-style-type: none"> 1. <u>Monter et descendre de l'excavatrice</u> 2. <u>Effectuer des procédures de contrôle des déversements</u> 3. <u>Effectuer des procédures de contrôle de l'érosion et de la sédimentation</u> 4. <u>Manipuler les matériaux</u> 5. <u>Réduire au minimum</u> 	<ol style="list-style-type: none"> 1. <u>Monter et descendre de l'excavatrice</u> 2. <u>Effectuer des procédures de contrôle des déversements</u> 3. <u>Effectuer des procédures de contrôle de l'érosion et de la sédimentation</u> 4. <u>Manipuler les matériaux</u> 5. <u>Réduire au minimum l'empreinte écologique</u> 	<p>Sécurité</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Porter et entretenir l'ÉPI (A, B et C) 2. Démontrer un comportement approprié sur le lieu de travail (A, B et C) 3. Monter et descendre de l'équipement (A, B et C) 4. Démontrer des pratiques d'utilisation sécuritaires (A, B et C) 5. Démontrer des compétences appropriées en matière de communication sur

		<u>l’empreinte écologique</u>			le lieu de travail (A, B et C)
<u>Organiser le travail</u>	<ol style="list-style-type: none"> 1. <u>Utiliser de la documentation</u> 2. <u>Déterminer les méthodes d’approche</u> 3. <u>Interpréter les indicateurs et les données d’arpentage</u> 4. <u>Vérifier le nivellement</u> 	<ol style="list-style-type: none"> 1. <u>Utiliser la documentation</u> 2. <u>Déterminer les méthodes d’approche</u> 3. <u>Interpréter les indicateurs et les données d’arpentage</u> 4. <u>Vérifier le nivellement</u> 	<ol style="list-style-type: none"> 1. <u>Utiliser de la documentation</u> 2. <u>Déterminer les méthodes d’approche</u> 3. <u>Interpréter les indicateurs et les données d’arpentage</u> 4. <u>Vérifier le nivellement</u> 	<i>Cet ensemble de compétences n’existait pas dans les anciens sommaires de formation</i>	<i>N’existait pas</i>
<u>Inspecter l’équipement avant l’utilisation</u>	<ol style="list-style-type: none"> 1. <u>Inspecter la tractopelle rétrocaveuse et les accessoires</u> 2. <u>Remplir la fiche d’inspection avant l’utilisation</u> 	<ol style="list-style-type: none"> 1. <u>Inspecter l’excavatrice et les accessoires</u> 2. <u>Remplir la fiche d’inspection avant l’utilisation</u> 	<ol style="list-style-type: none"> 1. <u>Inspecter le boueur, les accessoires et les instruments</u> 2. <u>Remplir la fiche d’inspection avant l’utilisation</u> 	Inspection avant la mise en marche de l’équipement	<ol style="list-style-type: none"> 1. Inspecter l’équipement avant l’utilisation (inspection sommaire) (A, B et C)
<u>Effectuer l’entretien périodique et préventif</u>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Entretien le poste du conducteur de tractopelle rétrocaveuse 2. Effectuer l’entretien de base <u>des systèmes et des composants de la tractopelle rétrocaveuse</u> 3. Lubrifier la tractopelle rétrocaveuse, les composants et les accessoires 4. Entretien les systèmes de transmission, les pneus et les jantes de la tractopelle rétrocaveuse 5. Effectuer l’entretien de base des accessoires de la tractopelle rétrocaveuse 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Entretien le poste du conducteur de tractopelle rétrocaveuse 2. Effectuer l’entretien de base <u>des systèmes et des composants de l’excavatrice</u> 3. Lubrifier l’excavatrice, les composants et les accessoires 4. <u>Entretien les systèmes du train de roulement et de la transmission (excavatrice à chenilles)</u> 5. <u>Entretien les systèmes de transmission, les pneus et les jantes (excavatrice à pneus en caoutchouc)</u> 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Entretien le poste du conducteur de boueur 2. Effectuer l’entretien de base <u>des systèmes et des composants du boueur</u> 3. Lubrifier les composants, les accessoires et les instruments du boueur 4. Entretien les systèmes du train de roulement et de la transmission du boueur 5. Effectuer l’entretien de base des accessoires et des instruments du boueur 	Entretien préventif général	<ol style="list-style-type: none"> 1. Entretien le poste du conducteur (A, B et C) 2. Effectuer l’entretien de base de la transmission avant et des roues directrices (A), Effectuer l’entretien de base du train de roulement des chenilles ou des pneus en caoutchouc (A et B), Effectuer l’entretien de base du train de roulement des chenilles et des transmissions (C) 3. Effectuer l’entretien de base des godets et des accessoires (B), Effectuer l’entretien de base des accessoires de lame et de défonceuse (C) 4. Lubrifier l’équipement, les

		6. Effectuer l'entretien de base des accessoires de l'excavatrice			composants et les accessoires (A, B et C) 5. Remplir et tenir à jour des fiches et des rapports sur l'équipement (A, B et C)
<u>Inspecter et utiliser des outils, des instruments et des équipements</u>	<u>1. Utiliser des outils à main et à moteur</u> <u>2. Entretien des outils à main et à moteur</u> <u>3. Utiliser de l'équipement de mesure et d'essai</u> <u>4. Effectuer la configuration des instruments de contrôle et de suivi de la pente</u> <u>5. Utiliser des instruments de contrôle et de suivi de la pente</u> <u>6. Utiliser l'équipement de levage et de câblage</u>	<u>1. Utiliser des outils à main et à moteur</u> <u>2. Entretien des outils à main et à moteur</u> <u>3. Utiliser de l'équipement de mesure et d'essai</u> <u>4. Effectuer la configuration des instruments de contrôle et de suivi de la pente</u> <u>5. Utiliser des instruments de contrôle et de suivi de la pente</u> <u>6. Utiliser l'équipement de levage et de câblage</u>	<u>1. Utiliser des outils à main et à moteur</u> <u>2. Entretien des outils à main et à moteur</u> <u>3. Utiliser de l'équipement de mesure et d'essai</u> <u>4. Effectuer la configuration des instruments de contrôle et de suivi de la pente</u> <u>5. Utiliser des instruments de contrôle et de suivi de la pente</u>	<i>Cet ensemble de compétences n'existait pas dans les anciens sommaires de formation</i>	<i>N'existait pas</i>
<u>Exécuter des fonctions de base</u>	<u>1. Tester le fonctionnement de la tracto-pelle rétrocaveuse</u> <u>2. Maintenir le contrôle de la tracto-pelle rétrocaveuse</u> <u>3. Surveiller le rendement de la tracto-pelle rétrocaveuse</u> <u>4. Diagnostiquer les pannes de la tracto-pelle rétrocaveuse et de ses accessoires</u> <u>5. Installer les accessoires de la tracto-pelle rétrocaveuse</u>	<u>1. Tester le fonctionnement de l'excavatrice et de ses accessoires</u> <u>2. Maintenir le contrôle de l'excavatrice</u> <u>3. Surveiller le rendement de l'excavatrice</u> <u>4. Diagnostiquer les pannes de l'excavatrice et de ses accessoires</u> <u>5. Installer les accessoires de l'excavatrice</u>	<u>1. Tester le fonctionnement du boueur, de ses accessoires et de ses instruments</u> <u>2. Maintenir le contrôle du boueur</u> <u>3. Surveiller le rendement du boueur</u> <u>4. Diagnostiquer les pannes du boueur, de ses accessoires et de ses instruments</u> <u>5. Installer les accessoires et les instruments du boueur</u>	<i>Cet ensemble de compétences n'existait pas dans les anciens sommaires de la formation; l'installation d'accessoires, d'outils et d'équipement d'essai était la seule compétence établie, faisant partie de l'ensemble de compétences lié à l'utilisation de l'équipement</i>	<i>N'existait pas, sauf pour l'installation d'accessoires et d'équipement d'essai, qui faisait partie d'un autre ensemble de compétences</i>

	<u>6. Remplacer ou retirer les accessoires de la tracto-pelle rétrocaveuse</u> <u>7. Remplacer les protections et les pièces d'usure des accessoires de la tracto-pelle rétrocaveuse</u> <u>8. Effectuer un freinage directionnel sur la tracto-pelle rétrocaveuse</u>	<u>6. Remplacer ou retirer les accessoires de l'excavatrice</u> <u>7. Remplacer les protections et les pièces d'usure des accessoires de l'excavatrice</u>	<u>6. Remplacer ou retirer les accessoires et les instruments du boueur</u> <u>7. Remplacer les protections et pièces d'usure des accessoires et instruments du boueur</u>		
Utiliser l'équipement	1. Effectuer la configuration de la tracto-pelle rétrocaveuse <u>2. Positionner la tracto-pelle rétrocaveuse en fonction de la tâche</u> <u>3. Retirer les matériaux de surface</u> 4. Empiler les matériaux 5. Effectuer des opérations de chargement (camions et trémies) 6. Effectuer des opérations de <u>navette (prélèvement et transport)</u> <u>7. Creuser des tranchées, des excavations et des fossés</u> <u>8. Créer des pentes et des rampes</u> 9. Remblayer les tranchées et les excavations <u>10. Compacter les matériaux à l'aide d'accessoires</u> <u>11. Effectuer des opérations de nivellement (avant de la tracto-pelle rétrocaveuse)</u>	1. Effectuer la configuration de l'excavatrice <u>2. Positionner l'excavatrice en fonction de la tâche</u> <u>3. Défricher et essoucher le sol</u> <u>4. Retirer les matériaux de surface</u> 5. Empiler les matériaux 6. Effectuer des opérations de chargement (<u>camions et trémies</u>) <u>7. Creuser des tranchées, des excavations et des fossés</u> <u>8. Créer des pentes et des rampes</u> 9. Remblayer les tranchées et les excavations <u>10. Compacter les matériaux à l'aide d'accessoires</u> 11. Effectuer des opérations de nivellement	1. Effectuer la configuration du boueur <u>2. Positionner le boueur en fonction de la tâche</u> <u>3. Défricher et essoucher le sol</u> <u>4. Retirer les matériaux de surface</u> <u>5. Déplacer les matériaux</u> <u>6. Effectuer des opérations de déblai et remblai</u> <u>7. Créer des pentes, des rampes et des fossés</u> 8. Remblayer les tranchées et les excavations <u>9. Compacter les matériaux</u> <u>10. Étendre les matériaux</u> 11. Effectuer des opérations de nivellement 12. Effectuer des opérations de remorquage	Utiliser l'équipement...	1. Effectuer les procédures de démarrage (A, B et C) 2. Planifier et mettre en place le site (A, B et C) 3. Installer les accessoires (A, B et C) 4. Tester le fonctionnement de l'équipement (A, B et C) 5. Effectuer des opérations de creusement de tranchées (A, B et C) 6. Effectuer des opérations de nivellement (A, B et C) 7. Effectuer des opérations de chargement (A, B) 8. Effectuer des opérations de navette (A) 9. Effectuer les opérations de remblayage (A, B et C) 10. Effectuer des opérations de construction de rampes (A, B et C) 11. Effectuer des opérations d'empilage de matériaux (A, B et C)

	<p><u>12. Effectuer des opérations de nivellement (arrière de la tracto-pelle rétrocaveuse)</u> <u>13. Effectuer des opérations de levage</u></p>	<p>12. Effectuer des opérations de levage <u>13. Effectuer des démolitions</u></p>			<p>12. Effectuer des opérations de levage (A, B) 13. Effectuer des opérations de remorquage (C) 14. Mettre l'équipement hors marche (A, B et C)</p>
<p>Effectuer l'inspection et l'entreposage après l'utilisation</p>	<p>1. Mettre la tracto-pelle rétrocaveuse hors marche <u>2. Inspecter la tracto-pelle rétrocaveuse et les accessoires après l'utilisation</u> <u>3. Remplir les fiches d'inspection après l'utilisation</u></p>	<p>1. Mettre l'excavatrice hors marche <u>2. Inspecter l'excavatrice et les accessoires après l'utilisation</u> <u>3. Remplir les fiches d'inspection après l'utilisation</u></p>	<p>1. Mettre le buteur hors marche <u>2. Inspecter le buteur, les accessoires et les instruments après l'utilisation</u> <u>3. Remplir les fiches d'inspection après l'utilisation</u></p>	<p><i>N'existait pas dans les anciens sommaires de formation, sauf pour les compétences de mise hors marche, qui faisaient partie de l'ensemble des compétences lié à l'utilisation de l'équipement</i></p>	<p><i>N'existait pas, sauf pour les compétences de mise hors marche</i></p>
<p>Transporter... et les accessoires</p>	<p>1. Préparer la tracto-pelle rétrocaveuse et les accessoires en vue du transport 2. <u>Aider à charger</u> la tracto-pelle rétrocaveuse et les accessoires en vue du transport 3. <u>Aider à fixer</u> la tracto-pelle rétrocaveuse et les accessoires en vue du transport 4. <u>Aider à décharger</u> la tracto-pelle rétrocaveuse et les accessoires 5. <u>Conduire une tracto-pelle rétrocaveuse sur la route</u></p>	<p>1. Préparer l'excavatrice et les accessoires en vue du transport 2. <u>Aider à charger</u> l'excavatrice et les accessoires en vue du transport 3. <u>Aider à fixer</u> l'excavatrice et les accessoires en vue du transport 4. <u>Aider à décharger</u> l'excavatrice et les accessoires 5. <u>Conduire une excavatrice à chenilles sur la route</u> 6. <u>Conduire une excavatrice à pneus en caoutchouc sur la route</u></p>	<p>1. Préparer le buteur, les accessoires et les instruments en vue du transport 2. <u>Aider à charger</u> le buteur, les accessoires et les instruments en vue du transport 3. <u>Aider à fixer</u> le buteur, les accessoires et les instruments en vue du transport 4. <u>Aider à décharger</u> le buteur, les accessoires et les instruments</p>	<p>Transporter l'équipement</p>	<p>1. Préparer le chargement de l'équipement et des accessoires (A, B et C) 2. Charger l'équipement et les accessoires (A, B et C) 3. Décharger l'équipement et les accessoires (A, B et C) 4. Transporter une machine à pneus en caoutchouc (déplacement et conduite sur route) (A et B uniquement)</p>

Compétences ou ensembles de compétences ajoutés ou modifiés

Le résumé du nouveau contenu critique des trois normes de formation comprend, entre autres, les éléments suivants :

- Distinction claire entre les systèmes à roues ou à pneus et les systèmes à chenilles.
- Élargissement des compétences portant sur les accessoires et les instruments (il s'agissait d'une amélioration essentielle, car la technologie liée aux accessoires et aux fixations rapides connaît une croissance exponentielle, en particulier du côté des excavatrices et des tracto-pelles rétrocaveuses).
- Distinction entre les accessoires et les instruments (concernant les bouteurs).
- Ajout de diverses compétences liées à la mise à l'essai et à l'entretien des fonctions de l'équipement de base (c.-à-d. la mise à l'essai et la surveillance du rendement, le diagnostic, le remplacement et le retrait des accessoires); il s'agit également de fonctions critiques pour les trois métiers de CÉL, afin de s'assurer que les travaux sont bien effectués et de fournir d'importantes informations aux entreprises de location, aux superviseurs et aux techniciens d'équipement lourd (421A).
- Ajout et amélioration de compétences faisant une distinction entre les opérations réalisées à l'avant ou à l'arrière (concernant les tracto-pelles rétrocaveuses).
- Clarté critique (par une réécriture du contenu) dans les compétences liées au transport de l'équipement (les nouvelles normes de formation établissent clairement le rôle du CÉL pour aider le conducteur du camion de transport en Ontario); les compétences antérieures décrites dans le document de 2002 étaient trompeuses.
- Élargissement significatif des compétences liées à la sécurité dans deux ensembles de compétences distincts (sécurité avant l'utilisation et sécurité pendant l'utilisation), y compris une augmentation du total des compétences en matière de sécurité, passant de seulement 5 compétences à un total de 12 compétences entre les deux ensembles de compétences, y compris des compétences supplémentaires telles que le contrôle des déversements, le contrôle de l'érosion et de la sédimentation, la réduction de l'empreinte écologique, la manutention des matériaux, la gestion de la santé et du bien-être et la réalisation d'analyses de la sécurité des tâches.
- Élargissement significatif des compétences critiques liées à l'utilisation de l'équipement, notamment le positionnement de l'équipement en fonction de la tâche (A, B et C), le retrait des matériaux de surface (A, B et C), le défrichage et l'essouchement de terrains (B et C), le déplacement des matériaux (C seulement), l'exécution d'opérations de déblai et remblai (C seulement), la création de pentes (A, B et C), la création de fossés (A, B et C), le compactage des matériaux (A, B et C), la démolition (B uniquement), l'épandage des matériaux (C uniquement); distinction plus nette entre les camions et les trémies dans les opérations de chargement (A et B).
- Ajout d'ensembles de compétences entièrement nouveaux concernant les outils, l'équipement et les instruments, qui n'existaient pas dans les documents de 2002; le nouveau contenu englobe l'entretien des outils à main et à moteur (essentiels pour le volet entretien et diagnostic du rôle de CÉL, ce qui n'était pas indiqué de manière adéquate dans les documents de 2002). Ajout des compétences « Configurer et utiliser des instruments de contrôle et de suivi de la pente », ainsi qu'« Utiliser l'équipement de levage ».

Compétences ou ensembles de compétences ajoutés ou modifiés

- Ajout d'un ensemble de compétences entièrement nouveau, « Organiser le travail », qui n'existait pas auparavant, portant sur l'utilisation de la documentation, les méthodes d'approche, les indicateurs et les données d'arpentage et la vérification de la pente; aucune de ces compétences n'existait dans les documents de 2002.
- L'ajout et l'élargissement des compétences de vérification de la pente (sous les compétences Organiser le travail et Utiliser les instruments) étaient essentiels pour prendre en compte la nature de plus en plus technique du travail des CÉL, qui exige des compétences précises.
- Ajout d'un tout nouvel ensemble de compétences axé sur les fonctions fondamentales et de base, notamment le diagnostic, la surveillance du rendement de l'équipement, le remplacement et le retrait des accessoires, et le remplacement des pièces d'usure; il s'agit de fonctions quotidiennes essentielles exécutées par les CÉL, dont on ne faisait pas mention dans les documents de 2002.
- Ajout d'un tout nouvel ensemble de compétences en matière de vérification et d'entreposage après l'utilisation qui n'existait pas auparavant. Bien que les compétences en matière de vérification et d'entreposage après l'utilisation soient liées d'une certaine façon à celles d'avant l'utilisation, elles ne sont pas les mêmes.

Voici quelques exemples de nouvelles compétences ou de modifications communes entre les trois nouvelles normes de formation par l'apprentissage des CÉL :

Effectuer une analyse de la sécurité des tâches (AST) (9326.01, 9342.01, 9357.01)

Justification : l'AST est un élément essentiel du rôle de CÉL, quelle que soit la machine. Les documents de 2002 ne font aucune mention de l'AST.

Utiliser le manuel de l'opérateur (9326.03, 9342.03, 9357.03)

Justification : le manuel de l'opérateur est une partie essentielle de toutes les actions réalisées par le CÉL aux fins d'utilisation, d'entretien, d'installation, de réparation ou de remplacement. Ainsi, la compétence Utiliser le manuel, qui comprend la localisation d'informations, a été ajoutée.

Gérer la santé et le bien-être (9326.06, 9342.06, 9357.06)

Justification : les tâches effectuées par les conducteurs peuvent être longues et fastidieuses. Ainsi, cette compétence a été ajoutée pour veiller à ce que les nouveaux conducteurs possèdent les compétences nécessaires pour gérer leur santé et leur bien-être personnels, afin de protéger leur sécurité et celle des autres. Cette compétence correspond à une compétence connexe dans un autre métier de conducteur (conducteur de semi-remorques commerciales).

Compétences liées à l'environnement (faisant partie de Se protéger et protéger les autres (sécurité pendant l'utilisation)).

Effectuer des procédures de contrôle de l'érosion et de la sédimentation (9327.03, 9343.02, 9358.02)

Effectuer des procédures de contrôle des déversements (9327.02, 9343.03, 9358.03)

Manipuler les matériaux (9327.04, 9343.04, 9358.04)

<p>Compétences ou ensembles de compétences ajoutés ou modifiés</p>	<p>Réduire au minimum l’empreinte écologique (9327.05, 9343.05, 9358.05)</p> <p>Justifications : la première des trois compétences ci-dessus tient compte des sous-tâches des nouvelles analyses nationales des professions pour les trois métiers de CÉL et est liée aux résultats d’apprentissage du nouveau programme qui se rapportent aux principes fondamentaux du sol et à la protection de l’environnement. La quatrième nouvelle compétence liée à la réduction de l’empreinte écologique concerne la responsabilité du CÉL relativement à un certain nombre d’exigences environnementales ou écologiques, y compris les compétences liées aux émissions comme le raccourcissement des périodes de marche au ralenti, etc.</p> <p>Nouvel ensemble de compétences et nouvelles compétences liées à l’organisation du travail et aux pratiques du métier :</p> <p>Les nouveaux ensembles de compétences portant sur l’organisation du travail (9328, 9344, 9359) tiennent compte de compétences parallèles aux trois nouvelles analyses nationales des professions. Ces nouveaux ensembles comprennent quatre compétences dont on ne faisait pas mention dans les sommaires de formation de 2002, à savoir Utiliser la documentation, Déterminer les méthodes d’approche, Interpréter les indicateurs et les données d’arpentage et Vérifier le nivellement. Ces éléments, qui font partie des compétences quotidiennes des CÉL, étaient absents des documents précédents.</p> <p>Ensembles de compétences adaptés – Inspecter l’équipement avant l’utilisation (9329, 9345, 9360)</p> <p>Les compétences des ensembles portant sur les inspections avant l’utilisation, qui faisaient partie des sommaires de formation initiaux de 2002 (inspection avant l’utilisation), incluent maintenant des détails plus clairs, spécifiques à chaque pièce d’équipement. Il y a donc certaines variations entre les trois métiers de CÉL.</p> <p>Ensembles de compétences adaptés – Effectuer l’entretien périodique et préventif (9330, 9346, 9361)</p> <p>Les ensembles de compétences initiaux liés à l’« entretien préventif général » ont été modifiés et se lisent maintenant comme suit : « Effectuer l’entretien périodique et préventif ». Avec cette modification, on inclut à la fois les responsabilités d’entretien périodique et les compétences correspondantes pour les exécuter. En outre, les compétences décrites dans ces ensembles sont beaucoup plus détaillées et comprennent les suivantes, pour une approche plus holistique tenant également compte des compétences du Sceau rouge : Entretien le poste du conducteur (existait déjà); Effectuer l’entretien de base (nouveau); Lubrifier les composants et les accessoires (existait déjà); Entretien les systèmes de transmission, les pneus et les jantes (tracto-pelle rétrocaveuse et excavatrice seulement) (existait déjà); Entretien les systèmes du train de roulement et de la transmission (excavatrice et boteur seulement) (existait déjà); Effectuer l’entretien de base des accessoires (existait déjà).</p> <p>Nouveaux ensembles de compétences – Inspecter et utiliser les outils, les instruments et l’équipement (9331, 9347, 9362)</p>
---	--

Afin de prendre en compte les compétences du Sceau rouge et pour pallier l'omission complète de ces compétences dans les sommaires de formation de 2002, un nouvel ensemble de compétences portant sur les outils, les instruments et l'équipement a été ajouté aux trois registres des CÉL. Il s'agit notamment des compétences suivantes : Utiliser et entretenir des outils à main et à moteur; Utiliser de l'équipement de mesure et d'essai; Effectuer la configuration des instruments de contrôle et de suivi de la pente; Utiliser des instruments de contrôle et de suivi de la pente; Utiliser l'équipement de levage et de câblage (excavatrice et tracto-pelle rétrocaveuse seulement).

Nouveaux ensembles de compétences – Exécuter des fonctions de base (9332, 9348, 9363)

Ces nouveaux ensembles de compétences correspondent aux analyses nationales des professions du Sceau rouge et reflètent les compétences liées aux tâches opérationnelles quotidiennes (par opposition aux opérations ponctuelles ou propres à chaque métier), qui avaient été complètement omises des sommaires de formation de 2002. Ils comprennent les compétences suivantes : Tester le fonctionnement de l'équipement et des accessoires (compétence existante); Maintenir le contrôle de l'équipement; Surveiller le rendement de l'équipement; Installer, remplacer ou retirer les accessoires (et les instruments pour le boueur seulement) (compétence existante); Remplacer les protections et les pièces d'usure. Remarque : Quelques-unes de ces compétences étaient déjà abordées dans l'ensemble de compétences portant sur les opérations des sommaires de formation de 2002.

Ensembles de compétences portant sur les opérations avancées (9333, 9349, 9364)

Les ensembles de compétences portant sur les opérations avancées des trois métiers de CÉL ont été améliorés pour correspondre aux tâches reconnues dans les analyses nationales des professions du Sceau rouge et pour combler des compétences omises dans les sommaires de formation de 2002. Des détails ont également été ajoutés à toutes les compétences existantes. Les compétences opérationnelles suivantes sont désormais prises en compte dans les nouveaux registres :

Conduire une tracto-pelle rétrocaveuse :

- Effectuer la configuration de la tracto-pelle rétrocaveuse (compétence existante)
- Positionner la tracto-pelle rétrocaveuse en fonction de la tâche (nouvelle compétence)
- Retirer les matériaux de surface (nouvelle compétence)
- Empiler les matériaux (compétence existante)
- Effectuer des opérations de chargement (camions et trémies) (compétence existante)
- Effectuer des opérations de navette (prélèvement et transport) (compétence existante)
- Creuser des tranchées, des excavations et des fossés (compétence existante)
- Créer des pentes et des rampes (compétence existante; la seule modification concerne la concentration sur les rampes)
- Remblayer les tranchées et les excavations (compétence existante)
- Compacter les matériaux à l'aide d'accessoires (nouvelle compétence)

- Effectuer des opérations de nivellement (avant de la tracto-pelle rétrocaveuse) (la distinction entre les deux extrémités dans deux compétences distinctes est nouvelle)
- Effectuer des opérations de nivellement (arrière de la tracto-pelle rétrocaveuse) (la distinction entre les deux extrémités dans deux compétences distinctes est nouvelle)
- Effectuer des opérations de levage (compétence existante)

Conduire une excavatrice :

- Effectuer la configuration du buteur (compétence existante)
- Positionner le buteur en fonction de la tâche (nouvelle compétence)
- Défricher et essoucher le sol (nouvelle compétence)
- Retirer les matériaux de surface (nouvelle compétence)
- Empiler les matériaux (compétence existante)
- Effectuer des opérations de chargement (camions et trémies) (compétence existante)
- Creuser des tranchées, des excavations et des fossés
- Créer des pentes et des rampes (compétence existante; la seule modification concerne la concentration sur les rampes)
- Remblayer les tranchées et les excavations (compétence existante)
- Compacter les matériaux à l'aide d'accessoires (nouvelle compétence)
- Effectuer des opérations de nivellement (compétence existante)
- Effectuer des opérations de levage (compétence existante)
- Effectuer des démolitions (nouvelle compétence)

Conduire un buteur :

- Effectuer la configuration du buteur (compétence existante)
- Positionner le buteur en fonction de la tâche (nouvelle compétence)
- Défricher et essoucher le sol (nouvelle compétence)
- Retirer les matériaux de surface (nouvelle compétence)
- Déplacer les matériaux (nouvelle compétence)
- Effectuer des opérations de déblai et remblai (nouvelle compétence)
- Créer des pentes, des rampes et des fossés (compétence existante; la seule modification concerne la concentration sur les rampes)
- Remblayer les tranchées et les excavations (compétence existante)
- Compacter les matériaux (nouvelle compétence)
- Étendre les matériaux (nouvelle compétence)
- Effectuer des opérations de nivellement (compétence existante)
- Effectuer des opérations de remorquage (compétence existante)

Nouvel ensemble de compétences – Effectuer l'inspection et l'entreposage après l'utilisation (9334, 9350, 9365)

Les compétences liées à la mise hors marche (9334.01, 9350.01 et 9365.01) (qui faisaient auparavant partie des compétences liées à l'utilisation de l'équipement) font maintenant partie de ces nouvelles compétences après l'utilisation.

Nouvelle compétence – Effectuer l’inspection après l’utilisation (9334.02, 9350.02, 9365.02); était absente des sommaires de formation de 2002. Comprend les compétences de verrouillage et d’entreposage.

Nouvelle compétence – Remplir les fiches d’inspection après l’utilisation (9334.03, 9350.03, 9365.03); était absente des sommaires de formation de 2002.

Ensemble de compétences amélioré et adapté – Transporter... (9335, 9351, 9366)

Les anciennes compétences liées au « chargement » et au « déchargement » dans les trois métiers de CÉL ont été modifiées et se lisent maintenant comme suit : « aider à charger » et « aider à décharger ».

Justification : En Ontario, le conducteur d’un camion de transport a pour responsabilité de charger, sécuriser et décharger des marchandises. Le conducteur d’équipement lourd l’assiste généralement dans cette démarche.

Nouvelles compétences liées à la fixation : Aider à fixer... en vue du transport (9335.03, 9351.03, 9366.03) – Fait partie des ANP du Sceau rouge; compétence auparavant absente des sommaires de formation de 2002.

Nouvelles compétences exclusives au métier de conducteur de tracto-pelle rétrocaveuse

Dans l’ensemble de compétences des fonctions de base, la nouvelle compétence unique suivante a été ajoutée pour les tracto-pelles rétrocaveuses :

9332.07 Effectuer un freinage directionnel sur la tracto-pelle rétrocaveuse.

Dans l’ensemble de compétences portant sur les opérations, les opérations de nivellement ont été divisées en deux compétences distinctes pour l’avant et l’arrière de la machine. Ceci est unique aux tracto-pelles rétrocaveuses.

Dans l’ensemble de compétences portant sur le transport, la compétence suivante remplace l’ancienne compétence 5.4 « Transporter une machine à pneus en caoutchouc (déplacement et conduite sur route) » : 9351.06 Conduire une tracto-pelle rétrocaveuse sur la route. Cette modification permet de distinguer plus clairement la terminologie relative à l’utilisation sur route de machines à chenilles (bouteur et excavatrice seulement) par rapport aux machines dotées de roues.

Nouvelles compétences exclusives au métier de conducteur d’excavatrice

Dans l’ensemble de compétences portant sur le transport, la compétence suivante remplace l’ancienne compétence 5.4 « Transporter une machine à pneus en caoutchouc (déplacement et conduite sur route) » : 9351.06 Conduire une excavatrice à pneus en caoutchouc sur la route. En outre, la nouvelle compétence suivante a été ajoutée : 9351.05 Conduire une excavatrice à chenilles sur la route.

Dans l’ensemble de compétences portant sur les opérations, Défricher et essoucher le sol constitue une nouvelle compétence qui concerne seulement les bouteurs et les excavatrices. Effectuer des démolitions est une nouvelle compétence qui concerne seulement les excavatrices.

	<p>Nouvelles compétences exclusives au métier de conducteur de boueur</p> <p>Dans l'ensemble de compétences portant sur les opérations, Déplacer les matériaux et Étendre les matériaux sont de nouvelles compétences qui concernent seulement les boueurs. Défricher et essoucher le sol est une nouvelle compétence qui concerne seulement les boueurs et les excavatrices.</p>
<p>Compétences facultatives devenues obligatoires</p>	<p>Sans objet : Auparavant, il n'y avait aucune compétence facultative dans l'un ou l'autre des trois sommaires de formation des CÉL de 2002.</p>
<p>Modification : Nouvelles compétences facultatives ou compétences obligatoires devenues facultatives</p>	<p>CÉL – boueur :</p> <p>Il y a deux nouvelles compétences facultatives dans la norme de formation du conducteur de boueur.</p> <p>Nouvelle compétence facultative dans la norme de formation du conducteur de boueur :</p> <p>9363.04 Installer et retirer les accessoires et les instruments du boueur</p> <p>Justification : l'installation et le retrait des accessoires du boueur ne sont généralement pas effectués par le conducteur. Tout d'abord, contrairement à la tracto-pelle rétrocaveuse et à l'excavatrice, il n'y a pas autant d'accessoires pour un boueur (treuil, défonceuse). Ensuite, les accessoires sont beaucoup plus difficiles à retirer et, en général, le boueur arrive déjà muni de l'accessoire.</p> <p>9358.02 Effectuer des procédures de contrôle des déversements</p> <p>Justification : la mise en œuvre des procédures de contrôle des déversements ne se produira qu'en situation de déversement réel. Si cela ne se produit pas, les apprentis doivent connaître le processus du point de vue des connaissances et des résultats d'apprentissage, mais ils n'auront peut-être pas à l'exécuter au cours de leur apprentissage.</p> <p>CÉL – excavatrice :</p> <p>Il y a deux nouvelles compétences facultatives dans la norme de formation du conducteur d'excavatrice :</p> <p>9351.06 Conduire une excavatrice à pneus en caoutchouc sur la route</p> <p>Justification : Les excavatrices sur pneus ou sur roues sont encore peu communes en Ontario. À l'heure actuelle, l'apprenti moyen n'aura peut-être pas l'occasion de conduire une excavatrice à pneus en caoutchouc sur la route.</p> <p>9343.02 Effectuer des procédures de contrôle des déversements</p> <p>Justification : la mise en œuvre des procédures de contrôle des déversements ne se produira qu'en situation de déversement réel. Si cela ne se produit pas, les apprentis doivent connaître le processus du point de vue des connaissances et des résultats d'apprentissage, mais ils n'auront peut-être pas à l'exécuter au cours de leur apprentissage.</p>

	<p>CÉL – tracto-pelle rétrocaveuse :</p> <p>Il y a une nouvelle compétence facultative dans la norme de formation du conducteur de tracto-pelle rétrocaveuse :</p> <p>9327.02 Effectuer des procédures de contrôle des déversements</p> <p>Justification : la mise en œuvre des procédures de contrôle des déversements ne se produira qu'en situation de déversement réel. Si cela ne se produit pas, les apprentis doivent connaître le processus du point de vue des connaissances et des résultats d'apprentissage, mais ils n'auront peut-être pas à l'exécuter au cours de leur apprentissage.</p>
<p>Compétences déplacées</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les compétences liées à la mise hors marche (9334.01, 9350.01 et 9365.01) (qui faisaient auparavant partie des compétences liées à l'utilisation de l'équipement) font maintenant partie des nouvelles compétences après l'utilisation. • Les compétences liées à la mise à l'essai de l'équipement et des accessoires ainsi qu'à l'installation, au remplacement ou au retrait des accessoires, qui étaient auparavant comprises dans l'ensemble de compétences portant sur les opérations des sommaires de formation de 2002, sont maintenant comprises dans les nouveaux ensembles de compétences portant sur l'exécution des fonctions de base.
<p>Compétences ou ensembles de compétences supprimés</p>	<p>Aucune compétence n'a été supprimée, car les sommaires de formation d'origine pour les trois métiers de CÉL étaient très rudimentaires. Cependant, en raison de la restructuration des trois documents, les compétences et les ensembles de compétences ont été améliorés à tel point que la plupart d'entre eux ont complètement changé par rapport à leur formulation initiale.</p>
<p>Commentaires généraux et justifications</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Contexte de la refonte des normes de formation pour les métiers de CÉL : <ul style="list-style-type: none"> ○ Restructuration de tous les programmes du Sceau rouge pour les métiers de CÉL (inspirée de la structure provinciale existante en Ontario, avec trois programmes uniques pour chaque pièce d'équipement); ○ Leadership et soutien de l'Ontario dans la révision, la restructuration et la mise à jour des six produits et des neuf examens du Sceau rouge, de façon à tenir compte des nouvelles structures interprovinciales; ○ Adoption par l'Ontario de la mention Sceau rouge pour chacun des trois métiers de CÉL; ○ Âge avancé des documents existants de l'Ontario (2002); ○ La structure des sommaires de formation originaux de 2002 était extrêmement limitée. Il y avait un besoin crucial d'une norme de programme complète et de trois normes de formation uniques et indépendantes pour refléter le large éventail de résultats d'apprentissage et d'objectifs de rendement pour ces métiers, en particulier parce qu'il s'agit de métiers axés sur les compétences;

**Commentaires
généraux et
justifications**

- Lacunes importantes dans le contenu des sommaires de formation de 2002, qui ne tenaient compte ni des besoins d'apprentissage en 2002 et aujourd'hui ni du contenu des normes actualisées du Sceau rouge;
- Lacunes essentielles dans le contenu en ce qui a trait à l'environnement, à la santé et à la sécurité, aux outils et instruments, aux conditions du sol, à l'utilisation de l'équipement, aux accessoires et aux instruments.
- **Transition des sommaires de formation aux normes intégrales de formation par l'apprentissage :**
 - Les produits pour chacun des trois métiers de conducteur d'équipement lourd (636A, 636B et 636C) sont passés des modèles des sommaires de formation à trois normes de formation par l'apprentissage distinctes.
 - Les résultats et les objectifs d'apprentissage ont été supprimés et sont inclus dans un nouveau document distinct sur les normes du programme, avec des cours obligatoires à l'intérieur et à l'extérieur d'un tronc commun pour couvrir les trois métiers de CÉL.
- **Trois normes distinctes de formation par l'apprentissage :**
 - Bien qu'il y ait des compétences transférables ou qui se chevauchent entre les trois nouvelles normes de formation des CÉL, chaque norme de formation par l'apprentissage est distincte et spécifique au métier qu'elle concerne. Il existe des différences uniques et propres à chaque métier, même au sein des compétences communes, pour chaque pièce d'équipement.
- **Structure de base des trois nouvelles normes de formation par l'apprentissage :**
 - La révision de la norme de formation pour les conducteurs d'équipement lourd – tracto-pelle rétrocaveuse comprend 10 ensembles de compétences et 58 compétences (anciennement, 5 ensembles de compétences et 28 compétences).
 - La révision de la norme de formation pour les conducteurs d'équipement lourd – excavatrice comprend 10 ensembles de compétences et 59 compétences (anciennement, 5 ensembles et 27 compétences).
 - La révision de la norme de formation pour les conducteurs d'équipement lourd – bouteur comprend 10 ensembles de compétences et 54 compétences (anciennement, 5 ensembles et 25 compétences).
- **Âge avancé des sommaires de formation originaux et nécessité d'une harmonisation avec le Sceau rouge :**
 - Les trois sommaires de formation originaux, mis à jour pour la dernière fois en 2002, n'étaient plus représentatifs des besoins de l'industrie. Tous les changements apportés aux trois normes de formation par l'apprentissage tiennent compte de l'évolution des métiers de CÉL et des besoins de l'industrie.
 - De plus, avec la mise en œuvre des trois mentions Sceau rouge en Ontario depuis le 27 février 2017 pour les trois métiers de CÉL, les révisions et les

Commentaires
généraux et
justifications

améliorations étaient essentielles pour assurer l'harmonisation avec les normes professionnelles nationales et les guides interprovinciaux du Sceau rouge. Les documents de 2002 ne reflétaient pas de manière adéquate ou précise les compétences figurant dans les documents du Sceau rouge.

- **Pourquoi la restructuration des mentions du Sceau rouge est-elle pertinente pour la mise en œuvre des trois nouvelles normes de formation par l'apprentissage en Ontario?**
 - Le processus de consultation et de mise en œuvre du Sceau rouge pour les nouvelles structures de reconnaissance du Sceau rouge concernant les conducteurs d'équipement lourd a été l'un des principaux éléments déclencheurs de l'examen et de la mise à jour complète des documents des programmes provinciaux pour les trois métiers de conducteur d'équipement lourd.
 - Étant donné que l'Ontario a joué un rôle essentiel dans la restructuration des programmes d'agrément du Sceau rouge pour ces trois métiers et que les nouveaux modèles au niveau du Sceau rouge sont directement parallèles à la structure du programme ontarien existant, il était essentiel que les objectifs de rendement en milieu de travail de l'Ontario soient harmonisés, normalisés et élargis pour refléter pleinement le contenu interprovincial actualisé.
 - Pour ces trois métiers, la disponibilité des examens et des mentions Sceau rouge en Ontario, par le biais des parcours d'apprentissage et du processus de certificat de qualification, sont devenus des indicateurs importants pour démontrer la compétence et la formation dans ces secteurs.
- **Métiers de CÉL en tant que métiers axés sur les compétences et importance d'établir des ensembles de compétences et des compétences précis et à jour :**
 - Il est important de noter que les trois métiers de CÉL sont des métiers axés sur les compétences (anciennement, métiers axés sur les compétences en vertu de la *Loi sur l'apprentissage et la reconnaissance professionnelle*). À ce titre, tous les ensembles de compétences et les compétences, ainsi que leurs détails respectifs, sont essentiels, car les normes de formation sont le principal outil de contrôle et de documentation du processus de réalisation de l'apprentissage.
 - Il convient également de noter que l'ajout et l'amélioration de ces ensembles de compétences et compétences, et leur harmonisation avec les normes du Sceau rouge, sont essentiels pour assurer la réussite des gens de l'Ontario aux examens du Sceau rouge.
- Les nouveaux registres comprennent désormais une liste des certifications et des formations recommandées, ainsi que des liens vers les ressources pertinentes.
- **Améliorations aux ensembles de compétences en santé-sécurité, ainsi qu'au contenu des modèles – examen de 2018 par le ministère du Travail :**
 - En 2018, le ministère du Travail a examiné les trois nouvelles versions provisoires des normes de formation par l'apprentissage pour les métiers de CÉL et formulé des commentaires.

- Cette rétroaction a été examinée, validée et intégrée dans les trois documents.
- Le contenu supplémentaire comprend les rappels de sécurité suivants, propres aux CÉL :

Rappels de sécurité importants pour les conducteurs et conductrices d'équipement lourd :

Travaux de services publics souterrains et aériens :

Les conducteurs et conductrices d'équipement lourd peuvent travailler à proximité de services publics souterrains et aériens. Ainsi, il est essentiel, pour leur sécurité et celle de leurs collègues et du public, que les conducteurs et conductrices d'équipement lourd respectent les lois et les règlements. L'Office de la sécurité des installations électriques et la Commission des normes techniques et de la sécurité ont établi deux directives importantes :

- *Lignes directrices pour l'excavation à proximité des lignes de services publics*
- *Lignes directrices pour le travail à proximité des lignes de distribution*

Creusement de tranchées :

Les conducteurs et conductrices d'équipement lourd effectuent souvent des travaux de creusement de tranchées et d'excavation profonde. Il est donc important que ces personnes respectent les lois, les règlements et les normes applicables en matière de sécurité des tranchées. La partie III du Règlement de l'Ontario 213/91 énonce les exigences minimales s'appliquant aux excavations.

Équipement en marche arrière :

Lors de l'utilisation d'équipement lourd, les conducteurs et conductrices peuvent rencontrer des angles morts, selon l'équipement utilisé. Les angles morts sont l'une des principales causes de blessures et de décès par collision dans les chantiers de construction. Les stratégies de prévention des accidents font appel à quatre éléments clés : l'aménagement du site, la présence de signaleurs, la formation et l'utilisation de dispositifs électroniques.

• Autres ajouts :

- Les nouvelles normes de formation par l'apprentissage comprennent maintenant :
 - Liste d'acronymes
 - Glossaire des termes reliés au métier